



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 FEVRIER 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 01_2025_08

L'An deux mil vingt-cinq, le 10 février, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 05/02/2025

DATE D’AFFICHAGE : 05/02/2025

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 17 Nombre de votants : 18 Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Valéry LAURENT, Mme Isabelle ARMAND, M. Richard PELISSERO, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, M. Hugues MASLARD, M. Joseph AFONSO, Mme Virginie CORDIER, M. Louis BREC, Mme Manuella SAINTEROSE, M. Thierry ETIENNE, Mme Isabelle FLORY, M. Arnaud CHERON, M. Christian TANAÏS.

Excusé(es) représenté(es) : Mme Emeline LESAGE BORDIER procuration à M. Igor TRICKOVSKI.

Excusé(es) non représenté(es) :

Absents(es) : Mme Stéphanie MARTINI.

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND

OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL, DE FOURNITURE ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGITIQUE DONT LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE-DE-FRANCE (SIGEIF) EST LE COORDONNATEUR.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2224-31 et L.5211-18 ;

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2113-6 et suivants ;

VU le décret du 31 décembre 1903 portant constitution su Syndicat Intercommunal du Gaz ;

VU la délibération du comité d'administration en date du 03 février 2025 du SIGEIF qui émet un avis favorable à la demande d'adhésion de la Commune au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz ;

CONSIDERANT les statuts du Syndicat intercommunal pour le Gaz et l'électricité en Île-de-France, autorité par arrêté inter préfectoral du 10 juin 2016, et notamment l'article prévoyant l'admission de nouvelles communes dans le périmètre du SIGEIF ;

CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt de la commune de Villejust d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique pour ses besoins propres ;

CONSIDERANT qu'en application des statuts du SIGEIF, le membre adhérent au SIGEIF au titre d'une compétence statutaire élit un délégué titulaire et un délégué suppléant ;

CONSIDERANT l'avis de la commission municipale en date du 5 février 2025 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE le transfert au SIGEIF de la compétence, prévue à l'article 2.01 de ses statuts, d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 10/02/2025*

*Le Maire,
Igor TRICKOVSKI*

The image shows a blue ink signature of Igor Trickovski written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE VILLEJUST' at the top and 'ESSONNE' at the bottom, with a central emblem depicting a building and a sun.